

UN TEST DE DÉPISTAGE AUDITIF

www.testmoatti.com™

s'intégrant facilement au moyen de jouets sonores à l'examen pédiatrique de 6 mois à 2 ans

Test clinique d'audition conçu par le Dr Lucien MOATTI

Préconisé par **HAS** Haute Autorité de Santé (septembre 2005)

Dès le jour de la naissance, l'oreille de l'enfant perçoit l'environnement sonore dans lequel il baigne, notamment les émissions vocales de son entourage, et progressivement se réalisent les premières acquisitions qui mèneront à la constitution de son propre langage. La perception du monde sonore qui l'entoure favorise, en outre, un développement neuro-psychique harmonieux. Une anomalie de l'audition, existant dès la naissance ou apparue dans le 1er âge, retentit gravement sur l'apprentissage du langage et peut en entraîner la mutité.

PLUS UNE SURDITÉ EST GRAVE, PLUS ELLE DOIT ÊTRE DÉPISTÉE PRÉCOCEMENT

Ce test composé de 4 jouets sonores sélectionnés, contenus dans un coffret, avec cette notice, est distribué exclusivement par : FRANCE COLLECTIVITÉS. 13, ave Roland Moreno, 95740 - FREPILLON

www.testmoatti.com™

LES FACTEURS DE RISQUE DE SURDITÉ INFANTILE

La surdité congénitale ou apparue dans les premiers mois de la vie se rencontre plus souvent lorsque certains « facteurs de risques » sont présents. Il est important de les avoirs à l'esprit. Mais il faut savoir aussi que nombre de surdités sont découvertes en l'absence de circonstances de ce type. C'est pourquoi le dépistage grâce aux jouets sonores doit s'intégrer à tout examen pédiatrique dès l'âge de 6 mois en même temps que sont recherchés les « facteurs de risques » suivants :

Antécédents familiaux de surdité

Pathologie de la grossesse (viroses notamment la rubéole, infections trop souvent encore traitées par des aminosides, retard de développement intra utérin).

Difficultés de l'accouchement (souffrance foetale, anoxie néonatale, infections surtout au CVM)

Dysmorphies visibles de la tête et du cou, mais aussi signes associés évocateurs de surdités syndromiques.

Méningites de la petite enfance

La stragénies (aminosides, chimiothérapie).

LES SIGNES ÉVOCATEURS DE SURDITÉ

à 3 mois : ne sursaute pas, ne se réveille pas à un grand bruit

à 6-9 mois : ne sursaute pas, ne se réveille pas à un grand bruit

à 12-18 mois : ne réagit pas à son prénom

après 18 mois : ne comprend pas les phrases courtes et simples.

Les mères sont les premières inquiètes il faut savoir les écouter.

Ce matériel permet de tester systématiquement les réactions auditives à chaque examen pédiatrique de 6 à 24 mois.

Les 4 objets contenus dans ce coffret sont des petits cylindres qui émettent, lorsqu'on les retourne, des bruits semblables à des cris d'animaux (oiseau, chat, mouton, vache).

L'intensité émise est constante et indépendante du mode de manipulation (env. 60 décibels à 2 mètres = celle de la parole)

La fréquence minimale de l'oiseau se situe dans la zone aigüe (autour de 1000 Hertz); celle du mouton et de la vache dans la zone grave.

Une bonne perception de la parole par l'enfant nécessite une audition satisfaisante **du champ auditif de 250 à 3000 Hertz,**

la perception des 4 objets permet, en principe, d'éliminer une surdité grave amputant ses capacités à entendre le message oral.

La manipulation des objets doit se faire à 2 mètres environ, hors de la vue de l'enfant, de préférence derrière lui ou cachée par le bureau. On pourra sensibiliser le test en étouffant l'émission sonore dans le creux de la main.

TEST À UTILISER À PARTIR DE 6 MOIS ET JUSQU'À 24 MOIS

Réaction de l'enfant

L'enfant réagit par :

une orientation de la tête ou parfois simplement du regard vers le bruit : c'est le réflexe d'orientation-investigation, mais aussi par une modification du comportement : traduisant la surprise, la joie ou la crainte, déclenchement de pleurs ou un arrêt de ceux ci, arrêt de la succion, etc...

Interprétation des réponses

Une réaction à chacun des objets, dans de bonnes conditions d'examen, hors de sa vue, en respectant les âges préconisés et la distance requise, dans une atmosphère pas trop bruyante, permet, sauf cas particulier, d'être assuré d'une audition satisfaisante.

Une réaction aux objets des fréquences graves mais pas à ceux de fréquences médiales ou aiguë, fait craindre une surdité sur les fréquences aiguës, le plus souvent atteintes dans les surdités de perception par altération de l'oreille interne.

L'absence de réaction ne témoigne pas forcément d'une surdité mais doit faire recommencer l'épreuve et, en cas de doute persistant, impose un bilan ORL et audio-phonologique par une équipe spécialisée en vue d'un diagnostic de certitude.

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

L'utilisation de bruits usuels non analysés risque de méconnaître une amputation partielle du champ auditif surtout dans les fréquences aiguës. Il importe de s'imprégner de l'ensemble du texte suivant avant d'utiliser ce Test.

1°) Ce matériel fragile est à préserver des chocs; il ne doit être manipulé que par l'examineur et pas confié à l'enfant.

2°) Retourner l'objet de bas en haut sans le secouer.

3°) La manipulation doit se faire strictement dans les conditions indiquées précédemment : par exemple, l'opérateur se placera à une distance de 2 mètres soit derrière l'enfant, soit face en dissimulant son geste.

***extrait de la circulaire Ministère de la santé/DGS 1977 :**

« Lors du Certificat de santé du neuvième mois..., l'utilisation des jouets sonores étalonnés pourra confirmer... » Lors du certificat du 9^e mois, un examen minutieux et surtout un interrogatoire attentif des parents doivent permettre de déceler des « signes d'appel » que l'utilisation des jouets sonores étalonnés pourra confirmer.

***extrait de la Proposition de HAS** la Haute Autorité de Santé Septembre 2005 portant sur le dépistage individuel chez l'enfant de 28 jours à 6 ans, destinée aux médecins généralistes, pédiatres, médecins de PMI et médecine scolaire : Chap. 4 § II : Le dépistage des troubles de l'audition chez l'enfant de 28 jours à 6 ans s'inscrit dans la continuité du dépistage néonatal de ces troubles...

Dépistage à 9 mois... acoumétrie aux jouets sonores de Moatti...

Dépistage à 2 ans... acoumétrie aux jouets sonores de Moatti...

Dès le jour de la naissance, l'oreille de l'enfant perçoit l'environnement sonore dans lequel il baigne, notamment les émissions vocales de son entourage, et progressivement se réalisent les premières acquisitions qui mènent à la constitution de son propre langage. La perception du monde sonore qui l'entoure favorise, en outre, un développement neuro-psychique harmonieux. Une anomalie de l'audition, existant dès la naissance ou apparue dans le 1^{er} âge, retentit gravement sur l'apprentissage du langage et peut en entraîner la mutité.

PLUS UNE SURDITÉ EST GRAVE, PLUS ELLE DOIT ÊTRE DÉPISTÉE PRÉCOCEMENT